



Dossier de presse

Le Grand Prix d'Architecture 2008 de l'Académie des Beaux-Arts

Le Nouvel Etablissement Humain : Le trait d'union architectural

- **Le Grand Prix d'Architecture**
Un prix en phase avec son temps
Les membres du jury

- **Le cycle 2007 – 2009**
Imaginer un mode de vie durable,
par Claude Parent et Michel Folliasson

- **Grand Prix d'Architecture 2008**
Caractéristiques
Programme des trois épreuves

- **Partenaires**

- **L'Académie des Beaux-Arts**

- **Annexes**
Déroulement du concours
Les dix nominés

Contact presse
I P C Dominique du Jonchay
01 47 53 93 70
dduj@ipconseil.com

■ Le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts, un prix en phase avec son temps

Le Nouvel Etablissement Humain : Le trait d'union architectural

Le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts créé en 1975 par la section Architecture, s'est depuis 2005 profondément renouvelé, par son ancrage dans l'actualité. L'heure n'est plus aux grandes compositions, mais c'est au contraire l'invention de solutions réalistes face aux problèmes cruciaux de la société qui est demandée aux candidats. Doté de trois prix, 25.000 €, 10.000 € et 5.000 €, ce prix est un concours sur un thème donné, ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture de moins de 35 ans, ressortissants ou non de la Communauté européenne. Il récompense trois lauréats, sur une dizaine de finalistes, au terme d'une épreuve en trois temps se déroulant sur plusieurs mois, dont une épreuve de "montée en loge" d'une durée de 20 heures.

Il occupe une place spécifique et originale en France où existent trois autres prix de grande notoriété dans le paysage architectural, les deux prix du ministère de la Culture - Le Grand Prix d'Architecture décerné à un architecte pour son œuvre, et les NAJA, Nouveaux Albums de la Jeune Architecture, qui donnent leur chance à de jeunes talents avec l'édition des "Albums de la Jeune Architecture" et en exposant leurs travaux - et les prix du Groupe Moniteur - l'Équerre d'argent et le Prix de la Première Œuvre - tous deux décernés à un architecte et à son maître d'ouvrage pour une réalisation en France.

Sous l'impulsion de la section Architecture, les thèmes choisis depuis quelques années (Le musée de l'histoire de l'homme à travers le monde, Aménagement urbain de la porte Maillot implantation de l'Auditorium, L'Institut mondial de la Biodiversité, Le Palais de l'Union européenne des 25 nations) ont un lien fort avec la réalité économique, sociale, environnementale. Le Grand Prix affiche désormais clairement sa volonté de se moderniser, de se connecter aux enjeux d'actualité, de redonner à l'architecte son rôle et sa place dans la cité, de s'impliquer activement dans les questions de société et en particulier de prendre part au grand débat actuel autour de la place, de la fonction et de l'impact de l'architecture sur le monde alors que les sources d'énergie se réduisent et qu'il faut nécessairement repenser les modèles existants.

Michel Folliasson et Claude Parent, présidents du jury, se sont fortement mobilisés en faveur de cette évolution. Michel Folliasson a, en 2002, initié l'utilisation de l'informatique pour les épreuves, et Claude Parent, pour qui la jeunesse est le temps de la créativité, a voulu encourager ce potentiel d'invention avant que les contraintes de la vie professionnelle ne risquent de le brider. Il estime qu'il est du rôle de l'Académie de donner une chance à des jeunes professionnels et de favoriser l'expression de leur imagination, partant du principe que la ville telle qu'elle se développe aujourd'hui doit être repensée et que la ville de demain reste à inventer. Il constate et déplore que lorsqu'il s'agit de contribuer à la réflexion sur le devenir des villes, seuls des architectes déjà confirmés soient sollicités.

L'ambitieux thème du cycle de trois ans initié en 2007, "Le Nouvel Etablissement Humain" reflète cette volonté de l'Académie des Beaux-Arts qui, pour mieux inscrire ces recherches

dans la durée, a proposé aux trois lauréats 2007 d'accéder directement à l'épreuve finale 2008, il en ira de même pour les trois lauréats 2008 lors du futur concours 2009.

En 2007, les candidats ont réfléchi à une manière de vivre et d'habiter répondant au contexte socio économique, à la croissance exponentielle des populations et aux migrations non maîtrisables en imaginant de bâtir à partir de rien un lieu de vie sur le mode du développement durable.

Le Grand Prix 2008 s'inscrit ainsi dans le prolongement de 2007 avec le thème de la greffe, du lien, du trait d'union architectural d'un nouveau territoire avec une grande ville existante, plus particulièrement à partir d'un "pont habité sur l'autoroute. "

En 2009, dernière phase de ce concours ternaire, la réflexion sera élargie à la ville à partir d'un lieu géographique existant.

Depuis 2002, le Grand Prix d'Architecture bénéficie du soutien logistique de la société HP et d'un certain nombre d'éditeurs de logiciels informatiques. Le matériel très sophistiqué mis à disposition des concurrents a incité des étudiants ou architectes toujours plus nombreux à participer au Grand Prix.

En 2008, 103 étudiants et architectes se sont inscrits, parmi lesquels 74 architectes et 29 étudiants, la proportion s'étant inversée en faveur des architectes en exercice depuis que l'âge limite a été porté à 35 ans en 2005 au lieu de 30 ans jusqu'alors.

Sur 103 inscrits, quelques Européens et une majorité de Français, 40 architectes ou étudiants ont répondu à la première épreuve, 20 sont montés en loge, et 10 (dont deux des trois finalistes 2007) ont rendu le projet définitif.

Le Jury 2008 : Section d'Architecture de l'Académie

Membres de l'Académie

Présidents du Jury

Michel FOLLIASSON et Claude PARENT

Roger TAILLIBERT

Paul ANDREU

Yves BOIRET

Jacques ROUGERIE

Aymeric ZUBLENA

Correspondants de l'Académie

André DUNOYER de SEGONZAC

Robert CHAUVIN

Jean-François COLLIGNON

Marc GAILLARD

Robert WERNER

Gilles de BURE

Frédéric MIGAYROU

■ Le cycle 2007–2009 du Grand Prix d'Architecture

Imaginer un mode de vie durable

par Michel Folliasson et Claude Parent,
Membres de la section d'Architecture,
Présidents du Jury 2008

Le cycle de trois ans de 2007 à 2009 - la définition d'un Nouvel Établissement Humain - témoigne de la volonté de l'Académie des Beaux-Arts d'ancrer davantage le Grand Prix d'Architecture dans la recherche et les grands enjeux de société qu'elle explore aujourd'hui. Cette nouvelle vision de l'habitat et de son environnement social et culturel devait en 2007 être conçue à partir d'un fragment restreint de territoire (4 hectares pour 1 600 habitants au minimum).

Le Grand Prix 2008 s'inscrivant de manière inédite dans le prolongement de celui de 2007, les candidats ont eu cette année à élargir leur vision pour traiter de la greffe de ce type de territoire sur une grande ville existante afin qu'elle puisse atteindre le chiffre de 10 à 15 millions d'habitants.

La plus grande liberté est laissée aux concurrents pour leur permettre d'inventer un nouveau territoire, fortement densifié et basé sur des économies aujourd'hui vitales : économie de l'espace et du sol, car la planète ne peut plus nous offrir les espaces libres nécessaires à la construction de villes nouvelles ; économie des énergies, car la planète n'est plus en mesure d'amortir l'impact de notre consommation ; économie de l'eau, car la planète connaît déjà en maints endroits une crise que va amplifier l'augmentation prévue de la température...

Par la mise en œuvre de nouveaux choix permettant de réaliser ces économies urgentes, par exemple le développement des transports publics à inventer, il s'agit d'imaginer une nouvelle vie durable et de réinventer les cheminements proches ou lointains qui marquent l'usage des territoires.

C'est tout cela que recouvre la notion d'établissement humain" : l'installation de l'homme sur la planète de manière à pouvoir vivre, procréer, élever ses enfants et, d'une manière générale, communiquer avec ses semblables.

"Nous empruntons la terre à nos enfants"

Au cours des millénaires, l'établissement humain n'a cessé d'évoluer en fonction des dangers, des régions, des climats ou de l'évolution même du genre humain. Durant la Préhistoire, l'homme s'installe dans les cavernes naturelles qui lui assurent une certaine sécurité. Puis il invente la construction de son habitat, et se regroupe, parfois à l'ombre du donjon qui le protège, parfois en des sites élevés, points d'observation en cas de danger, parfois en bordure de rivière, de voies de communication faciles ou encore du rivage de la mer.

Ces regroupements ne cessent de se développer. Justifiés au départ par des réflexes sécuritaires, ils sont, par la suite, les conséquences de l'exode rural et de la révolution industrielle qui donnent tout son sens à la ville dont la taille s'accroît de plus en plus vite.

Ces concentrations vont, malheureusement, avoir des conséquences dramatiques sur

l'aménagement de notre planète en engendrant d'innombrables gaspillages désormais inacceptables.

Nous sommes contraints de réagir pour les générations futures, comme le disait si bien Saint-Exupéry : Nous n'héritons pas la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.

Seuls, désormais, des changements radicaux de notre manière de vivre pourront réduire ces gaspillages. Nous devons adopter un mode de vie durable et c'est ce mode de vie que doivent imaginer les candidats au concours à travers la problématique du Nouvel Etablissement Humain.

Le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts n'a pas la prétention de vouloir résoudre tous les problèmes liés à notre habitat actuel. Mais il a en revanche l'ambition de donner aux concurrents la liberté totale nécessaire pour imaginer un nouveau mode de vie : vie économe, vie durable mais également une vie épanouie.

■ Caractéristiques du Grand Prix d'Architecture 2008

103 architectes ou étudiants représentant 14 nationalités différentes se sont inscrits au concours, parmi lesquels :

Algérie	2	
Allemagne	1	architecte
Belgique	3	dont 2 architectes
Bésil	1	
Bosnie	1	architecte
Chine	1	architecte
Corée	2	
Italie	1	architecte
Liban	2	tous deux architectes
Maroc	1	
Pérou	1	architecte
Pologne	1	
Portugal	4	tous architectes
Serbie	1	architecte

Sur les 103 inscrits :

- 22 candidats de nationalité étrangère, 14 architectes et 8 étudiants
- 81 Français, 60 architectes et 21 étudiants.

Au rendu de la 1^{ère} épreuve, 40 candidats ont déposé, 20 ont été sélectionnés pour la 2^{ème} épreuve.

A l'issue du jugement de la deuxième épreuve, 8 candidats ont été retenus pour participer à la 3^{ème} épreuve et remettre leur projet définitif.

Sur les 3 lauréats 2007, invités à participer à la 3^{ème} épreuve, 2 ont déposé un projet.

10 concurrents ont déposé leur projet définitif le jeudi 25 septembre.

■ Programme des épreuves 2008

Première épreuve

Un pont habité sur l'autoroute

Il s'agit d'un ouvrage architectural de franchissement se situant au dessus d'une importante autoroute destiné à RELIER les deux rives d'un grand axe de circulation nationale. Les circonstances qui conditionnent l'ouvrage, toutes d'égale importance sont les suivantes.

• LA LOCALISATION

L'ouvrage se situe au milieu de nulle part, c'est-à-dire dans une zone peu habitée (la plaine de la Beauce en France par exemple) et ne répondra pas à la logique d'un nœud routier de communication

• LA VOCATION

Ce « Pont » sera destiné à recevoir des personnes pour habiter et pour travailler, les deux fonctions n'étant pas nécessairement liées : d'où le nom de « Pont habité »

• LA COMMUNICATION

Le pont habité étant avant tout une structure de franchissement au-dessus de l'autoroute développera une liaison-lente de rive à rive destinée prioritairement, aux piétons. Cependant de légers véhicules de service, les vélos, les véhicules de livraison de marchandises destinées au pont pourront l'emprunter à une vitesse inférieure à 20 km à l'heure.

En aucun cas, il ne s'agira d'établir une liaison importante entre les deux territoires situés de part et d'autre de l'autoroute. Il s'agira d'une communication in situ et non pas d'une liaison faisant partie du réseau national

• L'AUTONOMIE

La disposition précédente nous oblige à insister sur L'AUTONOMIE absolue de cet équipement. Le pont habité est totalement indépendant, sauf, bien entendu, à prévoir sa desserte par l'autoroute elle-même.

• ÉNERGIE

Cette autonomie totale du Pont habité implique une autonomie énergétique. Ces « îles en terre ferme » produiront sur place les sources d'énergie nécessaire à leur vie propre. Il est souhaitable de fournir un bilan énergétique de base, exprimé en économie durable sans aucun appui des sources fossiles (pétrole, gaz, etc...). Une réserve d'eau doit être développée en surface sur l'emprise.

• NATURE ET CARACTÈRE ARCHITECTURAL

Ce pont habité est considéré comme un REPÈRE AUTOROUTIER au même titre que sur le réseau des routes nationales l'était le clocher de la ville ou du village.

Son image est celle de la MODERNITÉ la plus imaginative puisqu'il agit comme un symbole de l'intercommunication de la planète, symbole inscrit à même le sol.

Ces signaux architecturaux situés tous les cinquante à cent cinquante kilomètres seront tous différents et donneront aux architectes une totale liberté d'expression de forme et de structure.

Ils seront LES POSSIBLES ÉTAPES DU PARCOURS de l'homme automobiliste mais pour un temps très limité, selon la vieille doctrine du port ouvert à tout navire qui se présente.

• LES SIGNES ET LES SYMBOLES

Si le phare est le symbole du port, de l'étape et de l'abri, celui du pont habité sera plutôt un repère du TEMPS, de la distance parcourue, de celle qui reste à parcourir, un repère qui manque cruellement aux autoroutes insipides et sans visage, sans surprise autre que la répétitive station service.

Sur le plan expressif, le candidat qui dispose d'une totale liberté doit d'abord affirmer l'AUTONOMIE géographique et énergétique du Pont.

Au candidat de choisir les moyens de servir la poétique de son architecture.

En aucun cas, cependant sous peine de mise hors de concours, le Pont ne devra dépasser la hauteur de 35 mètres par rapport au niveau de circulation de l'autoroute à l'exception d'un signe ponctuel éventuel.

• L'EMPRISE

L'autoroute proposée comporte deux bandes de 40 mètres de largeur pour la circulation et un terre-plein central de réserve de 20 mètres et des rives de 20 mètres, soit 140 mètres au total. On ne traitera que l'emprise du Pont habité.

Pour mémoire, l'emprise d'accès au pont depuis l'autoroute ainsi que les services dont les parkings seront hors esquisse.

• PIÈCES GRAPHIQUES A L'ÉCHELLE DE 1/200

Un plan de l'ouvrage dans l'emprise de 140/60 mètres, une façade de l'ouvrage en longueur (perpendiculaire à l'autoroute) de 140 mètres, une coupe transversale de 60 mètres (parallèle à l'autoroute), les dessins ne comporteront aucun « rendu » dit artistique.

Ils seront juste graphiqués au trait. Leur mise en couleur et en matières sera réservée à la façade.

Façade et plan seront positionnés de façon à faire coïncider leur lecture par le jury.

Le tout s'inscrivant dans un cadre de 118,7/84 disposé en hauteur.

EN CONCLUSION, LE « PONT HABITE » SERA JUGÉ SUR DEUX CRITÈRES PRINCIPAUX :

L'IMAGINATION :

- silhouette
- expression
- puissance symbolique

L'AUTONOMIE :

- développement durable
- indépendance énergétique.

Deuxième épreuve

Le Nouvel Etablissement Humain : Le trait d'union architectural

Le projet 2008, devient non pas **la greffe** mais le traitement du lien, la nature, la forme, la définition dans l'espace et le temps de ce trait d'union obligatoire entre la ville existante et le nouvel établissement humain (la greffe) à développer selon les prévisions du concours 2007.

Le premier principe du projet est de réaliser une véritable **SYMBIOSE** entre la ville et la greffe de façon à créer une seule entité urbaine sans pour autant s'opposer au respect de la nature morphologiquement différente des deux ensembles.

Le deuxième principe du projet est de ne jamais dépasser dans la jonction de la greffe et de l'établissement un temps d'un quart d'heure ; obligation absolue : le temps de jonction de centre à centres doit toujours être inférieur au déplacement à l'intérieur de chaque ensemble.

En conclusion : le trait d'union, le lien, doit être envisagé et conçu comme un organe de **FRANCHISSEMENT**. Il se charge de créer une fusion entre les éléments qui vivent de façon communautaire sans cependant se prêter à une sorte d'amalgame territorial.

Le LIEN peut être considéré comme un pont, comme une liaison entre la ville ancienne programmée autour d'un centre et ce nouveau territoire (de nature polycentrique). Il s'agit de réaliser un pont urbain agissant comme un quartier linéaire de l'entité urbaine globale prévue à terme.

A ce titre, cette année encore, les candidats restent dans l'imagination totale, sans contrainte géographique, celle-ci s'imposera en 2009, en tant qu'application sur un site choisi et désigné, en utilisant, bien entendu, les réflexions théoriques des deux années précédentes.

Pour 2008, les seules contraintes sont celles de la population et de la densité retenue :

- celle de la ville ancienne correspondant à la densité d'une ville moyenne européenne de 50 000 à 100 000 habitants
- celle de l'établissement humain nouveau pouvant atteindre 50 000 à 100 000 habitants avec une réserve de développement de 50 000 habitants

La deuxième épreuve 2008 comme le projet définitif 2008 ne traitera donc que de **LA NATURE** architecturale du LIEN, de sa configuration, de sa forme, de son débit, de sa localisation dans l'espace : au-dessus du niveau naturel du sol, au moins partiellement (franchissement de l'autoroute). Son esthétique, comme son inscription dans le paysage, compteront beaucoup dans le jugement de ces épreuves.

Les rapports du lien avec l'habitation seront observés avec beaucoup d'attention par le jury. Mais, en aucun cas, ce lien ne se prêtera, par sa forme et par sa nature, à un étouffement possible, à une absorption par un tissu urbain pirate à croissance incontrôlable. La fusion des deux établissements situés de part et d'autre du lien ne peut pas s'envisager comme un mélange architectural, toute ségrégation qui conduirait d'un côté comme de l'autre à un habitat de seconde zone du type banlieue parisienne sera refusé.

C'est pourquoi ce « **TRAIT D'UNION ARCHITECTURAL** » sera envisagé comme un élément de vie urbaine aux séquences visibles : habitat, économie, culture, école, espace vert, sport, détente, santé, etc... sans oublier la nécessité d'exprimer clairement le principe de la voirie de distribution du territoire. Chaque candidat devra ainsi s'approprier le programme du territoire tel qu'il le conçoit. Ce territoire dont le contour n'est volontairement pas défini aura en son centre le pont urbain sur l'autoroute traité dans la première épreuve et qui servira de gare au transport rapide surélevé, liaison express entre le centre de la ville ancienne et l'Etablissement nouveau.

Le projet sera rendu sur un support A0 (118cm X 84cm). Il sera présenté, la grande dimension 118 cm étant horizontale. Le territoire –objet de l'épreuve- occupera toute la largeur du support, soit à l'échelle 590 mètres tandis que la largeur du territoire sera d'environ 200 mètres (dessin = 40 cm) en moyenne.

Toutefois, les concurrents sont libres de donner à ce territoire la forme qui leur semblera la mieux adaptée à leur parti architectural dans la limite d'une superficie de 12 hectares (12 Ha), ce territoire s'étalant sur 590 mètres dans sa plus grande dimension. La hauteur générale des constructions du territoire considéré sera limitée à 35 mètres à l'exception éventuelle, toutefois, d'un élément ponctuel.

Les concurrents devront fournir les dessins suivants :

- Un plan du territoire à l'échelle de : 2 mm par mètre soit au 1/500^è
- Une façade superposée au plan à l'échelle de : 2 mm par mètre, soit au 1/500^{ème}
- Une coupe longitudinale à l'échelle de : 2 mm par mètre, soit au 1/500^{ème}.

Chaque candidat, à la fin de l'épreuve, devra déposer : deux CD-Rom gravés ainsi que **deux tirages** papier, au format A3, de son esquisse sur lesquels seront reportés au feutre son numéro de téléphone, la devise ou le sigle choisi.

Le premier CD-Rom comprend l'esquisse proprement dite qui sera imprimée par l'Académie au format A0. Le deuxième CR-Rom comprend l'esquisse numérique avec une **présentation sous forme de diaporama** (de type Powerpoint) ou d'animation non sonore, de 3 à 4 minutes

Troisième épreuve

Le Nouvel Etablissement Humain : Le trait d'union architectural

Le programme de cette troisième et dernière épreuve reste tel que défini par le programme de la deuxième épreuve.

Les concurrents devront concevoir ce territoire dans le cadre du développement durable en tenant compte des économies désormais obligatoires : économies sur les surfaces d'implantation (d'où densification), sur les énergies, sur la viabilité, avec une nouvelle répartition des espaces verts, des équipements sociaux et techniques, des réseaux de transport en commun (très rapide de centre à centres) et de distribution de l'habitat, du travail de l'enseignement, des sports, de la santé et des loisirs, en réseaux circulant en sites propres.

Une attention toute particulière sera portée sur les parcours des petits, des grands et des adultes.

Ainsi se définit le Nouvel Etablissement Humain mais surtout les concurrents doivent rêver la ville, rêver un lieu idéal d'épanouissement.

Le projet sera rendu sur un support de 2,40 par 2,50 mètres.

Les concurrents devront fournir les documents suivants :

- **Un plan d'ensemble du territoire** (objet de la deuxième épreuve) conforme au parti adopté lors de la deuxième épreuve, tout changement de parti entre ces deux épreuves pourra entraîner la mise hors de concours.

Ce plan sera disposé horizontalement en BAS du support de 2,40 par 2,50 mètres (il représentera le territoire de 590 mètres de longueur, il sera dessiné à l'échelle de 4mm par mètre soit au 1/250^{ème}

- **Une coupe transversale du territoire** (largeur moyenne de 200m). Elle sera dessinée à l'échelle de : 4mm par mètre, soit au 1/250^{ème}

Sur le plan d'ensemble, les concurrents devront indiquer l'emplacement de la coupe

3° Le plan schématique de l'ensemble de la ville future composée de la ville ancienne, du trait d'union et de la ville nouvelle en indiquant la liaison des deux parties de la nouvelle cité avec l'autoroute.

Ce sera ainsi une projection vers le programme de 2009 : création de la ville ainsi renovée. Ce plan, très schématique mais clair, exprimera simplement le principe de développement de ce nouvel ensemble urbain.

Il sera dessiné à l'échelle de 1/10000, soit 1 dixième de millimètre par mètre.

- **Une vue perspective**, à partir de la ville ancienne, montrera le territoire –trait d'union- et sa prolongation vers l'évocation de la ville nouvelle.

Tout dessin non demandé pourra entraîner une mise hors de concours.

Enfin, comme en 2007, les trois lauréats des épreuves du concours de 2008 seront admis à concourir pour la phase terminale du concours de 2009 (en surplus des 10 candidats sélectionnés en 2009) en accédant directement à la troisième et dernière épreuve : le projet définitif.

Ces trois lauréats ne seront pas tenus de respecter le plan schématique donné, à titre indicatif, dans le projet définitif du concours de 2008.

Le jugement des projets par les membres du jury composé des membres et correspondants architectes de l'Académie a lieu mercredi 1^{er} octobre à 10h 30, et sera ratifié par l'Académie dans son entier à 14h 30.

Les 8 finalistes 2008

- Olivier AMAT* 24 ans, architecte, diplômé ESA
- Matthieu BONATO* 21 ans, étudiant, Paris-ValdeSeine
- Jérôme BONNEAU* 21 ans, architecte DPLG
- Solveig DOAT 25 ans, architecte DPLG
- Amin EL FASSI* 27 ans, architecte DPLG
- Fabrizio ESPOSITO 29 ans, architecte DPLG
- Eric GANGAYE 26 ans, architecte DPLG
- Fabrice HOLSTEING 28 ans, architecte DPLG

et 2 lauréats 2007

- Sébastien CHAUVEL 27 ans - 1^{er} prix 2007, architecte DPLG
- Vincent CHAMPIER 35 ans - 3^{ème} prix 2007, architecte DPLG

■ Les Partenaires

L'Académie des Beaux-Arts bénéficie pour ce concours et ce, pour la septième année consécutive, d'un important partenariat technologique avec la société HP et du soutien d'éditeurs de logiciels informatiques, sans lesquels l'épreuve en loge ne serait pas possible. Ainsi, pour l'édition 2008 du Grand Prix d'Architecture, HP a mis à la disposition des candidats des stations de travail dotées d'écran 24 pouces lors de l'épreuve du 18 juin.

La société HP, partenaire technologique de nombreux architectes, est également présente aux côtés de nombreuses écoles et universités afin de permettre aux jeunes de s'approprier les technologies de l'information et de la communication, de participer à la révolution numérique et de faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Les logiciels mis à la disposition des 20 candidats sont, par ordre alphabétique des éditeurs :

Editeur Abvent : ArchiCAD 11, ArtlantisR, SketchUp Pro 6

Editeur Adobe : Adobe® Photoshop® CS3, Adobe® Illustrator® CS3

Editeur Arc Technology : ARC+ 2007 Edition

Editeur Autodesk : Autodesk® AutoCAD® Revit® Architecture Suite
(Revit® Architecture 2008 et AutoCAD® 2008)

Editeur Autodesk : Autodesk® 3ds Max® 2008

Editeur Bentley : MicroStation TriForma et Bentley Architecture

Editeur Cesyam : VectorWorks 2008 Architecture

Editeur McNeel/MediaWorks : Rhinoceros® v.4

Editeur Nemetschek France : Allplan, Cinéma 4D V10

■ L'Académie des Beaux-Arts

Héritière de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, d'une part, de l'Académie royale d'Architecture, d'autre part, et de l'Académie royale de Musique, créées au XVII^e siècle, - en 1720 déjà est créé un grand prix d'architecture réunissant les plus célèbres bâtisseurs du royaume dont le lauréat est envoyé à Rome - l'Académie des Beaux-Arts, ainsi nommée depuis 1803, est l'une des cinq classes qui forment l'Institut de France dont les autres compagnies sont l'Académie Française, l'Académie des Sciences, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'Académie des Sciences morales et politiques. Forte de 57 membres, elle s'attache à promouvoir et encourager la création artistique dans toutes ses expressions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Elle poursuit ses missions de soutien à la création par les nombreux prix qu'elle décerne chaque année, une politique active de partenariats financiers avec des institutions culturelles ainsi que ses activités de conseil dans le domaine artistique et culturel. En 2006, l'Académie s'est ouverte à la photographie qui est ainsi devenue la huitième section de la Compagnie.

Plus d'informations sur www.academie-des-beaux-arts.fr

■ Annexes

Organisation du concours

Le Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts était ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture, ressortissants ou non de la Communauté européenne, n'ayant pas dépassé l'âge de 35 ans au 1^{er} janvier 2008

Le concours, ouvert le 3 mars 2008, s'est déroulé en trois épreuves.

Une esquisse conçue de manière indépendante (rendu, mercredi 14 mai 2008).

Le jury sélectionne sans classement les vingt meilleures esquisses au maximum, dont les auteurs sont invités à participer à la deuxième épreuve.

Une esquisse en loge de 20 heures (du 16 juin à 7h30 au 17 juin à 3h30) dans les locaux de l'Académie des Beaux-Arts, réalisée à l'aide de l'outil informatique mis à disposition par HP (station de travail informatique, logiciels appropriés, scanners et d'imprimantes A4/A). Le jury sélectionne sans les classer, les meilleures propositions, dix au maximum, dont les auteurs sont invités à participer à la troisième épreuve.

Le jury a retenu huit candidats.

Un projet d'architecture épreuve définitive (rendu le jeudi 25 septembre 2008).

Cette épreuve de grande composition développe le programme de la deuxième épreuve, augmenté de dessins complémentaires aux échelles requises. Les panneaux sont au format de 2,50 m par 2 m.

Le jury propose le classement des trois premiers lauréats, classement ratifié par l'ensemble de l'Académie.

L'auteur du projet classé premier est proclamé Grand Prix d'Architecture de l'Académie des Beaux-Arts (Prix Charles Abella) Ce prix est doté d'une somme de 25 000 euros.

Les deuxième prix (Prix André Arfvidson) et troisième prix (Prix Paul Arfvidson) sont respectivement dotés d'une somme de 10 000 euros et de 5 000 euros.

Les 8 projets définitifs sont présentés au public

Exposition du vendredi 3 au jeudi 9 octobre 2008

salle Comtesse de Caen

Palais de l'Institut

27, quai de Conti. 75 006 Paris

de 10h à 17h, fermé le dimanche

Les dix finalistes

■ **Olivier AMAT 24 ans, architecte**

olivieramat@hotmail.com
8, rue Cannebière 75012 Paris
01 43 43 87 73 / 06 09 71 93 72
Ecole Spéciale d'Architecture

■ **Matthieu BONATO 21 ans, étudiant**

matthieubonato@orange.fr
21, rue de Conflans 94220 Charenton-le-Pont
09 64 08 79 40 / 06 27 69 23 60
Paris-ValdeSeine

■ **Jérôme BONNEAU 31 ans, architecte**

jimbonneau@hotmail.com
5, rue Christian Dewet 75012 Paris
06 72 90 06 29
Paris-ValdeSeine

■ **Solveig DOAT 25 ans, architecte**

solveig.doat@laposte.net
284, rue des Pyrénées 75020 Paris
01 64 48 77 32 / 06 07 61 28 86
Paris-ValdeSeine

■ **Amin EL FASSI 27 ans, architecte**

amin.elfassi@gmail.com
77, rue de Charonne 75011 Paris
08 70 44 70 47 / 06 27 13 64 15
Paris-ValdeSeine

■ **Fabrizio ESPOSITO 29 ans, architecte (nationalité Italienne)**

fabrizio.esposito@caramail.com
50, rue Danielle Casanova 93300 Aubervilliers
06 63 28 86 65
Paris-ValdeSeine

■ **Eric GANGAYE 26 ans, architecte**

ticomic@hotmail.fr
13, bd Pablo Picasso - 94000 Créteil
01 48 98 30 04 / 06 21 23 83 83
Paris-ValdeSeine

■ **Fabrice HOLSTEING 28 ans, architecte**

darchibox@free.fr
15, rue Chabert - 94700 Maisons-Alfort
01 48 93 15 30 / 06 18 00 34 65
Ecole d'architecture de Versailles

■ **Sébastien CHAUVEL 27 ans, architecte, 1^{er} prix 2007**

sebastienchauvel@yahoo.fr
3 rue Anatole France 94140 Alfortville

■ **Vincent CHAMPIER 35 ans, architecte, 3^{ème} prix 2007**

archi20100@yahoo.fr
12, impasse Legendre 93300 Aubervilliers
06 63 07 57 14
Paris-ValdeSeine